



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 04-nov.-2014

Date de révision 23-janv.-2023

Numéro de révision 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Catalogue Number 6764003, 6764004

Nom du produit TBD-2 Decalcifier

Pure substance/mixture Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Diagnostic in vitro

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Richard-Allan Scientific
4481 Campus Drive
Kalamazoo, MI 49008
1-800-522-7270

Pour plus d'informations, contacter

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Aucune information disponible

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
Autriche	CHEMTREC Vienna, Austria: 43-13649237
Belgique	CHEMTREC Brussels, Belgium: 32-28083237
Danemark	CHEMTREC Denmark: 45-69918573
Finlande	CHEMTREC Finland: 358-942419014
France	CHEMTREC France: 33-975181407
Allemagne	CHEMTREC Germany: 0800-181-7059
Irlande	CHEMTREC Ireland: 353-19014670
Italie	CHEMTREC Italy: 800-789-767
Pays-Bas	CHEMTREC Netherlands: 31-858880596
Norvège	CHEMTREC Norway: 47-21930678
Portugal	CHEMTREC Portugal: 351-308801773
Espagne	CHEMTREC Spain: 900-868538
Suède	CHEMTREC Sweden: 46-852503403
Suisse	CHEMTREC Switzerland: 41-435082011
Royaume-Uni	CHEMTREC United Kingdom: 44-870-8200418

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie B - (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)
Corrosif pour les métaux	Catégorie 1 - (H290)

2.2. Éléments d'étiquetage**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P321 - Traitement spécifique (voir .? sur cette étiquette)

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine

P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion en acier inoxydable avec doublure intérieure résistante à la corrosion

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
--------------	-------	------------	------------	---	-------------------------------

Water	231-791-2	7732-18-5	67	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Acide formique	200-579-1	64-18-6	23	Skin Corr. 1A (H314)	Aucune donnée disponible
Sodium citrate	200-675-3	68-04-2	9	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Polyvinyl pyrrolidone	-	9003-39-8	2	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Toluène	203-625-9	108-88-3	< 0.01	Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361d) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 2 (H225)	Aucune donnée disponible
N-(Methyl)nonafluorobutanesulfonamide	-	68298-12-4	< 0.01	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
2-Propenoic Acid, 2-[Methyl[(Nonafluorobutyl)Sulfonyl]Amino]Ethyl Ester, Telomer With Methyloxirane Polymer With Oxirane Di-2-Propenoate and Methyloxirane Polymer With Oxirane Mono-Propenoate	-	1017237-78-3	< 0.01	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
2-PROPENOIC ACID, 2-[METHYL[(NONAFLUOROBUTYL)SULFONYL]AMINO]ETHYL ESTER	266-733-5	67584-55-8	< 0.01	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Dipropylèneglycolmonométhyléther	252-104-2	34590-94-8	< 0.01	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
1,1,2,2,3,3,4,4,4-nonafluoro-N-(2-hydroxyethyl)-N-methylbutane-1-sulphonamide	252-043-1	34454-97-2	< 0.01	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Risque d'œdème pulmonaire retardé. Consulter immédiatement un médecin.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer

quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Sensation de brûlure. Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Prudence ! Matière corrosive. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Consulter les

l'environnement mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Remarques générales en matière d'hygiène Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Identified Uses
Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Acide formique	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm

64-18-6	TWA: 9 mg/m ³	TWA: 9.6 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 28.8 mg/m ³	TWA: 9 mg/m ³	TWA: 9 mg/m ³	TWA: 9.5 mg/m ³
Toluène 108-88-3	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 191 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ Sk*	TWA: 20 ppm TWA: 76.8 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ vía dérmica*	TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m ³
Dipropylèneglycolmonom éthyléther 34590-94-8	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 924 mg/m ³ Sk*	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ vía dérmica*	TWA: 50 ppm TWA: 310 mg/m ³
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Acide formique 64-18-6	TWA: 5 ppm TWA: 9 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 9 mg/m ³ STEL: 10 ppm	STEL: 5 mg/m ³	TWA: 3 ppm TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 19 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 9 mg/m ³
Toluène 108-88-3	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ pelle*	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³	TWA: 150 mg/m ³ STEL: 384 mg/m ³	TWA: 25 ppm TWA: 81 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 380 mg/m ³ iho*	TWA: 25 ppm TWA: 94 mg/m ³ H*
Dipropylèneglycolmonom éthyléther 34590-94-8	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ pelle*	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ STEL: 150 ppm	TWA: 300 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 310 mg/m ³ iho*	TWA: 50 ppm TWA: 309 mg/m ³ H*
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Acide formique 64-18-6	TWA: 5 ppm TWA: 9 mg/m ³ STEL 5 ppm STEL 9 mg/m ³ Ceiling 5 ppm Ceiling 9 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 9.5 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 19 mg/m ³	STEL: 15 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	STEL: 10 ppm STEL: 18 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 9 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 27 mg/m ³
Toluène 108-88-3	TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m ³ STEL 100 ppm STEL 380 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 760 mg/m ³ H*	STEL: 200 mg/m ³ TWA: 100 mg/m ³	STEL: 37.5 ppm STEL: 141 mg/m ³	TWA: 192 mg/m ³ TWA: 50 ppm STEL: 384 mg/m ³ STEL: 100 ppm Sk*
Dipropylèneglycolmonom éthyléther 34590-94-8	TWA: 50 ppm TWA: 307 mg/m ³ STEL 100 ppm STEL 614 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 300 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 300 mg/m ³	STEL: 480 mg/m ³ TWA: 240 mg/m ³	STEL: 75 ppm STEL: 375 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 924 mg/m ³ Sk*

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Écran de protection faciale. En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Physical state	Liquid	
Aspect	transparent	
Couleur	Aucune information disponible	
Odeur	Caractéristique. Âcre.	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	2.3	
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	100 °C	
Point d'éclair	68.78 °C	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	270 °C	
Trait d'union	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

Provoque des brûlures. (d'après les composants). En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut provoquer une douleur brûlante et intense dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhées de sang veineux. Risque de diminution de la tension artérielle. Apparition possible de taches marronâtres ou jaunâtres autour de la bouche. Le gonflement de la gorge peut provoquer dyspnée et étouffement. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 4,995.50 mg/kg

ETAmél 3.8054 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard)

Toxicité aiguë inconnue 32.7% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.
 le mélange contient 8.9 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.
 le mélange contient 32.7 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.
 le mélange contient 32.7 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).
 le mélange contient 32.7 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).
 le mélange contient 10.7 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Informations sur le produit

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Water	> 90 mL/kg (Rat)		
Acide formique	= 1100 mg/kg (Rat)		= 15 g/m ³ (Rat) 15 min
Polyvinyl pyrrolidone	= 100 g/kg (Rat)		
Toluène	= 2600 mg/kg (Rat)	= 12000 mg/kg (Rabbit)	= 12.5 mg/L (Rat) 4 h
2-PROPENOIC ACID, 2-[METHYL(NONAFLUOROBUTYL)SULFONYL]AMINO]ETHYLESTER		> 2000 mg/kg (Rat)	
Dipropylèneglycolmonométhyléther	= 5.35 g/kg (Rat)	= 9500 mg/kg (Rabbit)	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Peut entraîner une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules Aucune information disponible.

germinales

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

Nom chimique	Union européenne
Toluène	Repr. 2

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Autres effets néfastes Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0.4 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Informations sur le produit				
Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Acide formique	EC50: =26.9mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) EC50: =25mg/L (96h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =175mg/L (24h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: 138 - 165.6mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =120mg/L (48h, Daphnia magna)
Sodium citrate	EC50: 18000 - 32000mg/L (96h, Chlorella vulgaris)	LC50: 18000 - 32000mg/L (96h, Poecilia reticulata)	-	EC50: 5600 - 10000mg/L (48h, Daphnia magna)
Toluène	EC50: >433mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: =12.5mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: =12.6mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 5.89 - 7.81mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =5.8mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 15.22 - 19.05mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 11.0 - 15.0mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 50.87 - 70.34mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: 14.1 - 17.16mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =28.2mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: =54mg/L (96h, Oryzias latipes)	-	EC50: =11.5mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 5.46 - 9.83mg/L (48h, Daphnia magna)
2-PROPENOIC ACID, 2-[METHYL](NONAFLUOR	-	LC50: >0.32mg/L (96h, Danio rerio)	-	-

OBUTYL)SULFONYL]AMINO]ETHYL ESTER				
Dipropylèneglycolmonométhyléther	-	LC50: >10000mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	LC50: =1919mg/L (48h, Daphnia magna)
1,1,2,2,3,3,4,4,4-nonafluoro-N-(2-hydroxyethyl)-N-methylbutane-1-sulphonamide	-	LC50: =25mg/L (96h, Danio rerio)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation There is no data for this product.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Acide formique	-0.54
Toluène	2.7
2-PROPENOIC ACID, 2-[METHYL[(NONAFLUOROBUTYL)SULFONYL]AMINO]ETHYL ESTER	4.19
Dipropylèneglycolmonométhyléther	0.35

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Mobilité

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Les quantités importantes affectent le pH et sont nocives pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG

14.1 UN number or ID number	UN3412
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Acide formique
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

ADR

14.1 UN number or ID number	UN3412
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Acide formique
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA

14.1 UN number or ID number	UN3412
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Acide formique
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Nom chimique	Germany - Water Classification (VwVwS)	Germany - TA-Luft Class
Acide formique	WGK 1	
Polyvinyl pyrrolidone	WGK 1	
Toluène	WGK 2	
Dipropylèneglycolmonométhyléther	WGK 1	

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDSL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AICS (Australie)	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données sur les substances dangereuses
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Classification SGH, Japon
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)
Organisation mondiale de la santé

Date d'émission 04-nov.-2014

Date de révision 23-janv.-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité